

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024
Séance du 15 octobre 2024**

N°13

**Objet : Révision du zonage
d'assainissement de la Commune
de Volonne**

Enquête publique conjointe

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n°5), ARENA Antoine (jusqu'au rapport n°27), AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 35), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (à partir du rapport n°5), VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 5)
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PIERI Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à BLANC Michel
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à BONDIL Marc

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOGHOSSIAN Alex, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5 et L.2224-10,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R.122-18 ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1331-1 à L.1331-8, L.1331-10 et L.1337-2 relatifs à l'assainissement et au zonage d'assainissement ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-24 et R.151-49, relatifs au zonage et à la desserte par les réseaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non-collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Volonne n° 04/130530 du 30 mai 2013, approuvant le zonage d'assainissement communal suite à enquête publique, modifié par délibération n° 06/161019 du 19 octobre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Volonne n° 04/190402, proposant l'ouverture d'une enquête publique pour l'actualisation du zonage d'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal n°114-2024-07-25 du 25 juillet 2024, lançant la procédure de modification de droit commun n°3 du PLU de la commune ;

La commune de Volonne procède actuellement à la modification de droit commun n°3 de son PLU dont les objectifs sont de :

- Permettre le maintien, la modernisation et la diversification du camping de l'Hippocampe ;
- Créer un emplacement réservé permettant notamment :
- D'améliorer la sortie des riverains de la voie communale "chemin de la Novieille" sur la Route Départementale n°4 à gestion communale "Route de l'Escale" ;
- De créer des habitats inclusifs et logements sociaux dans le cadre du programme Village d'Avenir ;
- Traduire réglementairement l'étude d'ilots menée permettant la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OAPH-RU).
- Compléter ou mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme en intégrant notamment le zonage d'assainissement en cours de révision et les périmètres fixes par les conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) ;
- Maintenir en zone d'assainissement non collectif la totalité des logements situés en zones agricoles et en zones naturelles.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

La communauté d'agglomération exerce de son côté la compétence eau et assainissement, au titre des compétences obligatoires, depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le zonage d'assainissement actuel suit un tracé technique autour du réseau de collecte. Par besoin de clarté et de convergence des documents d'urbanisme, il convient d'en actualiser le périmètre pour coller aux limites parcellaires. Le réseau d'assainissement a en outre été modifié en 2016, 2019 et 2022 à l'initiative du gestionnaire public pour le raccordement d'habitats isolés au bourg principal.

Le projet présenté régularise tout à la fois la vocation d'assainissement collectif de ces secteurs, et propose des corrections de tracé pour accompagner les parcelles en zone urbaine définies au plan local d'urbanisme.

Aux termes de l'article L.2224-10 du CGCT, il convient de soumettre ce projet de zonage à enquête publique. Cette enquête peut se réaliser de façon conjointe avec celle de la mairie de Volonne portant sur la modification de droit commun du PLU.

Il sera ainsi proposé :

- D'approuver le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Volonne, tel qu'annexé,
- d'approuver que ledit projet soit soumis à enquête publique conformément au Code de l'Environnement,
- de proposer la délégation de l'organisation de ladite enquête publique à la commune de Volonne, pour une programmation de l'enquête conjointe fin d'année 2024.
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération proposée.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

05 NOV. 2024



Le secrétaire de séance,

Patrick VIVOS

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20241015-13_15102024